

RÈGLEMENT DU JEU

« À QUI RESSEMBLEZ-VOUS ? »

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à cette opération ainsi que l'ensemble des modalités de participation et de tirage au sort.

Article 1 - Organisation

Mutuelle Bleue, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, dont le siège social est situé au 68 rue du Rocher – CS 60075 – 75396 Paris Cedex 08 et inscrite au Répertoire SIRENE sous le n° 775 671 993, organise du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015 inclus, une loterie gratuite et sans obligation d'achat, avec tirage au sort, intitulée « À qui ressemblez-vous ? » (ci-après dénommée « Jeu »).

Toutes les indications sur le Jeu sont disponibles dans les agences de Mutuelle Bleue ou sur le site internet www.mutuellebleue.fr.

Article 2 - Personnes concernées / Conditions de participation

La participation à ce Jeu est réservée à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France métropolitaine et réalisant un devis santé et/ou prévoyance entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 décembre 2015 inclus, suite à une demande effectuée auprès de Mutuelle Bleue dans les conditions définies à l'article 3.

La participation à ce Jeu est exclue pour les salariés de Mutuelle Bleue et leur famille directe (ascendants, descendants, collatéraux directs et conjoints) ainsi que les membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation du Jeu, notamment les salariés des sociétés auxquelles Mutuelle Bleue a délégué la création, l'impression et la distribution des supports de communication.

Il est précisé que chaque participant pourra, pendant le Jeu, informer une ou plusieurs personnes de son choix, de l'existence de ce Jeu, en fournissant à Mutuelle Bleue l'adresse e-mail de cette personne afin que lui soit envoyé le lien vers le Jeu. Il est expressément convenu que le participant est responsable de la fourniture des informations à caractère personnel de tiers qu'il transmet à ce titre, qu'il garantit avoir obtenu l'autorisation préalable de ces personnes et qu'il dégage Mutuelle Bleue de toute responsabilité à cet égard.

La participation au Jeu implique, pour tout participant, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats du tirage au sort.

Article 3 - Durée et principe

Ce Jeu se déroulera du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015 inclus.

Pour participer, il suffit de faire une demande de devis santé et/ou prévoyance, valant bulletin de participation au Jeu :

- auprès d'une des agences de Mutuelle Bleue,
- par téléphone au 0 800 71 81 91, appel gratuit depuis un poste fixe, coût variable selon opérateur depuis un mobile,
- par retour de coupon dûment complété, directement en agence,
- par voie postale aux adresses suivantes :
Mutuelle Bleue, service commercial – 14 rue René Cassin – CS 70528 – 77014 Melun Cedex,
ou
Mutuelle Bleue, service commercial – 1 rue Matabiau – CS 37034 – 31070 Toulouse Cedex 07,

RÈGLEMENT DU JEU

« À QUI RESSEMBLEZ-VOUS ? »

- sur les sites internet www.mutuellebleue.fr, <http://devis-mutuellebleue.fr>, <http://assurance-prevoyance.mutuellebleue.fr/>, presentspourvous.mutuellebleue.fr et sur les sites apporteurs d'affaires sur lesquels Mutuelle Bleue est volontairement référencée (ex : Assurland, HyperAssur, MisterAssur, devismutuelle.com, mutuelle-conseil.com, mutuelle.fr).

Toute demande de devis transmise à Mutuelle Bleue selon d'autres modalités que celles précitées ne pourra être prise en compte pour le tirage au sort.

Toute demande de devis reçue par voie postale ou réalisée sur internet avant le 1^{er} septembre 2015 et après le 31 décembre 2015 à minuit ne sera pas prise en compte pour les tirages au sort, cachet de la Poste faisant foi.

Les participants sont tenus de compléter le formulaire sous leur véritable identité.

Les demandes de devis incomplètes, illisibles, et/ou comportant des données erronées ne seront pas prises en compte pour le tirage au sort.

La participation au Jeu est limitée pour chaque personne à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse). On entend par foyer les membres d'une même famille ou situation analogue (PACS, concubinage ou personne résidant sous le même toit). Mutuelle Bleue se réserve notamment le droit d'annuler toute participation suspecte.

Chaque participant doit obligatoirement fournir ses coordonnées sur la demande de devis et devra informer Mutuelle Bleue de toute modification de ses données personnelles et notamment de tout changement d'adresse.

Article 4 - Lots mis en jeu

Six (6) gagnants seront désignés par tirages au sort parmi tous les participants ayant validé leur participation avant les dates et heures limites de participation.

Les gagnants se verront personnellement et exclusivement attribuer les lots suivants en fonction des profils sélectionnés dans le cadre du Jeu « À qui ressemblez-vous ? »

Profil « Jean »

- Un (1) week-end en Thalasso (*libre choix du lieu, dans la limite du budget imparti*)

Profil « Elsa »

- Un (1) week-end en Europe (*libre choix de la destination, dans la limite du budget imparti*)

Profil « Alex »

- Une (1) montre connectée

Profil « Anne »

- Une (1) télévision écran plat

Profil « Alain »

- Un (1) ordinateur portable

Profil « Jade »

- Une(1) tablette tactile

RÈGLEMENT DU JEU

« À QUI RESSEMBLEZ-VOUS ? »

Un septième (7^{ème}) tirage au sort sera effectué parmi tous les participants pour lesquels aucun profil ne pouvait être identifié :

- Cinq cents dix (510) euros en cartes-cadeaux « Ticket Kadeos Infini »

L'ensemble de ces sept (7) lots sera remis sous forme de cartes-cadeaux « Ticket Kadéos Infini », d'une valeur totale de cinq cents dix (510) euros TTC par lot (*soit trente-quatre (34) cartes-cadeaux d'une valeur unitaire de quinze (15) euros*), soit un total de trois mille cinq cents soixante-dix (3 570) euros TTC pour l'ensemble des lots du Jeu.

Les cartes-cadeaux ne sont pas limitées à l'achat unique du lot, si le montant du lot est inférieur à la valeur totale des cartes-cadeaux, le gagnant peut utiliser le reste à sa guise.

La date de validité pour l'utilisation des cartes-cadeaux sera de un (1) an à compter de la date d'achat des cartes-cadeaux « Ticket Kadéos Infini », par Mutuelle Bleue.

Mutuelle Bleue ne fait que délivrer aux gagnants leur lot et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur du lot et ne saurait voir sa responsabilité engagée à aucun titre.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots ont exclusivement une fonction d'illustration et n'ont pas de valeur contractuelle. Il en est de même pour tous les documents présentant la campagne et le Jeu qui lui sont associés.

Article 5 - Conditions d'attribution des lots

Pour chaque profil, le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants de la catégorie correspondante (*Jean, Elsa, Alex, Anne, Alain, Jade ou pas de profil identifié*) ayant validé leur participation avant les dates et heures limites de participation. Les tirages au sort seront effectués sous le contrôle d'un huissier de justice le 12 janvier 2016 dans les locaux de Mutuelle Bleue, sise 14 rue René Cassin à Melun (77).

Il sera également tiré au sort sept (7) suppléants au cas où il s'avèrerait, après vérifications, que le(s) gagnant(s) tiré(s) au sort serai(en)t exclus de la participation au Jeu, car il(s) n'avai(en)t pas la qualité pour participer, ou parce qu'il(s) avai(en)t commis ou tenté de commettre une fraude dans le cadre de leur participation au Jeu, ou en cas de refus du lot par le(s) gagnant(s) ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à une autre personne que le(s) gagnant(s), notamment si le courrier d'information adressé au(x) gagnant(s) revenait à Mutuelle Bleue avec la mention « *n'habite pas à l'adresse indiquée* ».

Les suppléants seront informés de leur lot par Mutuelle Bleue, nominativement, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur la demande de devis.

Chaque lot est nominatif et remis exclusivement aux gagnants.

Chaque lot offert ne pourra donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit auprès de Mutuelle Bleue.

RÈGLEMENT DU JEU

« À QUI RESSEMBLEZ-VOUS ? »

Aucune demande de dérogation sur les conditions d'obtention des lots ne pourra être acceptée. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ni souscription, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation au Jeu. Il ne sera adressé aucun courrier ou e-mail, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Article 6 - Information des gagnants et remise des lots

Les gagnants seront informés de leur lot par Mutuelle Bleue, nominativement, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur la demande de devis.

Les lots seront mis à leur disposition exclusivement chez Mutuelle Bleue, sise 14 rue René Cassin à Melun (77) lors d'une cérémonie organisée au mois de janvier 2016, à une date déterminée d'un commun accord entre Mutuelle Bleue et les gagnants.

Mutuelle Bleue ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre du retard dans la remise des lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est du fait des prestataires chargés de la livraison. Mutuelle Bleue ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives à la livraison des lots attribués. De même, Mutuelle Bleue ne saurait être tenue responsable de toute avarie, vol ou perte intervenu(e) lors de la livraison des lots.

Les lots non réclamés dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de première présentation au domicile du destinataire de la lettre recommandée avec accusé de réception sera perdu pour le gagnant et remis au(x) suppléant(s) tiré(s) au sort..

Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement pour prendre possession du lot ainsi que le retour au domicile sont à la charge des gagnants.

Article 7 - Responsabilité de Mutuelle Bleue et cas de force majeure

Mutuelle Bleue se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Mutuelle Bleue ne pourra également être tenue responsable des conséquences de la fourniture de données inexactes, incomplètes, illisibles par les participants et notamment de l'impossibilité de contacter les gagnants.

Mutuelle Bleue se réserve le droit de substituer, à tout moment et sans préavis, les lots mis en jeu par d'autres lots de nature et de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent, notamment en cas d'indisponibilité ou de modification dudit lot par le fournisseur, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Mutuelle Bleue ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce des lots par les gagnants.

Article 8 - Obligations des participants

Du fait de la perception de leur lot, les gagnants autorisent Mutuelle Bleue, dans le cadre de la communication faite autour du Jeu, à publier et diffuser, avec la mention de leur lot, leur nom et prénom, ville, département et image notamment à des fins commerciales ou dans des messages

RÈGLEMENT DU JEU

« À QUI RESSEMBLEZ-VOUS ? »

publicitaires sur le site internet www.mutuellebleue.fr, et dans le magazine « La Vie Mutualiste en Bleu », pendant une durée maximale d'un (1)an, et renoncent expressément à la perception de tout droit et toute indemnité à ce titre

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, Mutuelle Bleue se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 - Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies au titre de la participation aux tirages au sort sont exclusivement utilisées dans le cadre des activités de Mutuelle Bleue. Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les participants, figurant sur tout fichier informatique à l'usage de Mutuelle Bleue, sont informés qu'ils bénéficient, sur simple demande écrite, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à Mutuelle Bleue – Service Relations Adhérents - 14 rue René Cassin - CS 70528 - 77014 Melun Cedex.

Les participants sont également informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'opposition, pour des motifs légitimes à propos de toute information les concernant en s'adressant à l'adresse susvisé.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL HJ Melun Michaud-Jorry-André et Tixier, huissiers de justice associés, sise 11 bis rue de la Rochette à Melun (77).

Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit auprès de Mutuelle Bleue - Service Marketing - 14 rue René Cassin - CS 70528 - 77014 Melun Cedex, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom et/ou même adresse).

Article 11 - Réclamations

Les réclamations éventuelles et demandes d'information (*demande de renseignement sur le Jeu, réclamations liées à l'application ou l'interprétation du Jeu*) doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Mutuelle Bleue - Service Marketing - 14 rue René Cassin - CS 70528 - 77014 Melun Cedex.

Article 12 - Litiges et loi applicable

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres articles garderaient toute leur force et leur portée.

Toutes les questions d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou tous les cas non prévus par celui-ci, seront réglés par une décision de Mutuelle Bleue.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative au présent Jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai de cinq (5) ans à compter de la date de clôture du Jeu.

RÈGLEMENT DU JEU « À QUI RESSEMBLEZ-VOUS ? »

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du présent Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.